



















CONCORSO DI COMPOSIZIONE COMPOSITION COMPETITION TORRE DELLA QUARDA

EDIZIONE 2019 - 2019 EDITION



MUSICA DA CAMERA / CHAMBER MUSIC QUARTETTO D'ARCHI / STRING QUARTET ORGANO / ORGAN

NELL'AMBITO DELLA VII EDIZIONE DEL FESTIVAL
INTERNAZIONALE DI MUSICA DI SAVONA

IN THE FIELD OF 7TH INTERNATIONAL MUSIC FESTIVAL
THAT WILL TAKE PLACE IN SAVONA

PRESIDENTE DI GIURIA
PRESIDENT OF THE JURY PANEL

M° PHILIPPE HUREL

AVIS

Concours de composition "Torre della Quarda" Édition 2019

L'Association musicale Ensemble Nuove Musiche organise un concours ayant pour objet la composition de nouveaux morceaux de musique; les morceaux gagnants seront joués durant la 7ème édition du *Festival Internazionale di Musica di Savona*, en 2019.

Art. 1 - La participation est ouverte aux musiciens de toutes les nationalités, sans limites d'âges et sans limitations concernant les orientations esthétiques et les styles compositifs.

Art. 2 - TYPOLOGIE DES COMPOSITIONS

Les compositions présentées ne devront pas avoir été déjà primées à d'autres concours ou autres *call for scores* mais pourront avoir été déjà exécutées. Les compositions déjà publiées seront admises à condition que l'admission ne comporte aucune charge économique à l'association Ensemble Nuove Musiche (par example: pour l'usage de matériel chez l'éditeur ou pour les exécutions, soit pour les morceaux de musique de chambre, soit pour les morceaux d'orchestre).

Le concours s'articule en trois sections distinctes:

Section 1 - Musique de chambre

Il sera possible de présenter des œuvres dans la sphère des catégories suivantes:

- Piano solo (même avec une préparation modérée). Compositions pour piano à 4 mains ne seront pas admises
- Flûte solo. L'exécuteur (un) peut utiliser: piccolo, flûte en Do, flûte en Sol
- Violon solo
- DUO: Flûte (piccolo, flûte en Do, flûte en Sol) + violon
- DUO: Piano (même avec une préparation modérée/un seul exécutant)
 + flûte (piccolo, flûte en Do, flûte en Sol)
- DUO: Piano (même avec une préparation modérée/un seul exécutant)
 + violon
- TRIO: Piano (même avec une préparation modérée/un seul exécutant) + flûte (piccolo, flûte en Do, flûte en Sol) + violon

La durée de la composition doit être comprise entre la limite minimum de 2 minutes et la limite maximum de 10 minutes.

Dans cette section, chaque candidat pourra présenter un ou plusieurs morceaux dans la même catégorie et/ou dans les différentes catégories.

Section 2 – Morceau pour quatuor à cordes

Violon I, Violon II, Alto, Violoncelle

La durée de la composition pour quatuor ne devra excéder la limite de 15 minutes et n'a pas aucune limite minimum.

Section 3 - Morceau pour orgue

Type d'instrument disponible:

Orgue moderne à transmission électrique (deux/trois claviers).

Pour la composition sonore de référence, veuillez consulter le lien suivant:

http://www.cattedralesavona.it/organo-mascioni/

Savona, Cattedrale di N.S. Assunta, orgue Mascioni 1935-1995

La durée de la composition doit être comprise entre la limite minimale de 2 minutes et la durée maximale de 10 minutes.

Dans les trois sections (musique de chambre, quatuor à cordes, orgue) l'usage de tout dispositif électronique n'est pas permis en aucun cas.

Art. 3 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au concours est subordonnée au versement d'une somme à titre de donation pour remboursement de frais :

d'un montant de 15 Euros (non remboursable) pour la section 1 (mus. de chambre) d'un montant de 20 Euros (non remboursable) pour la section 2 (quatuor à cordes) d'un montant de 15 Euros (non remboursable) pour la section 3 (orgue)

Le versement pourra être effectué par:

 Paypal, voir l'adresse internet: http://www.ensemblenuovemusiche.eu/fr/concours-de-composition

Pour tous ceux qui souhaitent effectuer leur paiement par Paypal, on demande de pouvoir aimablement ajouter € 1.00 à la somme de la donation pour couvrir le coût du service.

• par virement bancaire

L'IBAN sur lequel effectuer le virement est le suivant:

IT78T0760110600001033709542

BIC/SWIFT: BPPIITRRXXX

Le virement sera au nom de:

Associazione musicale Ensemble Nuove Musiche

Corso Italia 10 - 9

17100 Savona.

Dans les motifs il faudra spécifier: Concours Torre della Quarda 2019

Dans la section 1, la donation de 15 Euros donne droit à l'envoi de trois partitions; pour chaque partition en plus il est nécessaire de verser 2 Euro pour chacune d'elles.

Dans la section 2, la donation de 20 Euros donne droit à l'envoi d'une seule partition. Pour chaque partition supplémentaire, une somme de 20 Euros est requise.

Dans la section 3, la donation de 15 Euros donne droit à l'envoi d'une seule partition; pour chaque partition en plus il est nécessaire de payer 2 Euro pour chacune d'elles.

Art. 4 - TYPOLOGIE DES PARTITIONS

Les partitions devront être présentées uniquement en format PDF jointes au courriel avec lequel elles sont expédiées et devront être rédigées de préférence avec un programme informatique d'écriture musicale (Finale, Sibelius, etc.). Les partitions manuscrites et passées au scanner seront admises mais si le jury les

retenaient illisibles ou peu claires elles seront éliminées de la participation. En cas d'une notation non traditionnelle, la partition devra être accompagné d'une légende. La compétition n'a pas lieu sous une forme anonyme donc les partitions doivent inclure le nom du compositeur.

Art. 5 - MODALITÉS D'ENVOI DU MATÉRIEL

Le matériel nécessaire à la participation devra être en format PDF et sera envoyé par courriel. Le matériel requis est le suivant:

- Les partitions.
 - Pour les morceaux en Trio de la section 1 outre la partition il sera nécessaire d'envoyer également les parties détachées sans aucune charge économique à l'association Ensemble Nuove Musiche.
 - Section 2: à la date d'expiration du concours (12 07 2019), le candidat devra soumettre, en format PDF, la partition et les parties détachées, prêtes à être utilisées. L'envoi des parties détachées aura lieu sans aucune charge économique à l'association Ensemble Nuove Musiche.
- Le reçu du virement (de 15 ou 20 Euros) effectué selon les modalités indiquées ci-dessus
- Un file contenant une brève biographie du candidat (uniquement en anglais ou en italien) et une photo.

Tout le matériel sera envoyé exclusivement à l'adresse mail suivante: torrequardacompetition 2019 @gmail.com

Art. 6 - COMPOSITION ET POUVOIR DU JURY

Pour l'édition 2019, la composition du jury est la suivante:

PHILIPPE HUREL (Compositeur, Président de la commission - France)
STEFANO GERVASONI (Compositeur)
GIORGIO COLOMBO TACCANI (Compositeur)
PIER DAMIANO PERETTI (Organiste - Compositeur)
INGRID PUSTJANAC (Musicologue)
Les membres du jury peuvent être remplacés si nécessaire.
Les décisions du jury sont inattaquables et sans appel.

Art. 7 - PRIX

Section 1 - PRIX SECTION MUSIQUE DE CHAMBRE

Il y a trois catégories: trio, duo, instrument solo; le jury indiquera les meilleures compositions dans chacune de ces catégories. Parmi ces trois compositions, celle retenue la meilleure en absolu gagnera le concours; aux autres deux sera attribué un remboursement pour les frais de participation.

Gagnant de la section 1 (composition meilleure en absolu): Euros 1000 et exécution du morceau au cours de la 7ème édition du *Festival Internazionale di Musica di Savona*. Le morceau lauréat, si non déjà édité, sera publié par Da Vinci Publishing/Osaka Mozart Association (Osaka - Japan). Les conditions contractuelles sont visibles sur le site: https://davinci-edition.com/contracts/.

Remboursement des frais pour les autres deux catégories: Euros 200 (pour chaque catégorie) et exécution des morceaux au cours de la 7ème édition du Festival Internazionale di Musica di Savona.

Le morceau lauréat de la section 1 (meilleure composition en absolu) sera rejoué durant la saison musicale de la Steinway Society - Garda Lake Area (Verona).

De plus, le jury, à sa discrétion, pourra indiquer la meilleure composition pour piano solo. Elle sera rejouée durant le concert des lauréats du 32ème Concours de piano "Città di Albenga" - IX Mémorial Maria Silvia Folco, en décembre 2019 (http://concorsopianisticoalbenga.it/).

Section 2 - PRIX SPÉCIAL "ROFFREDO CAETANI"

Offert par la Fondazione Roffredo Caetani

Gagnant de la section 2: 1000 Euros et exécution du morceau au cours de la 7ème édition du *Festival Internazionale di Musica di Savona*. Le morceau lauréat de la catégorie quatuor à cordes sera programmé en France dans la saison de *ProQuartet-Centre européen de musique de chambre Paris*.

Le morceau lauréat, si non déjà édité, sera publié (partition et parties détachées) par Da Vinci Publishing/Osaka Mozart Association (Osaka - Japan). Les conditions contractuelles sont visibles sur le site: https://davinci-edition.com/contracts/.

Section 3 - PRIX SECTION ORGUE

Gagnant de la section 3: 1000 Euros et exécution du morceau au cours de la 7ème édition du Festival Internazionale di Musica di Savona.

Le morceau lauréat de la catégorie orgue sera rejoué durant les saisons musicales suivantes :

1 - Rassegna Organistica della Svizzera Italiana (ROSI)

Pour la composition sonore de l'orgue où le morceau lauréat sera rejoué, veuillez consulter le lien suivant:

http://orgeldokumentationszentrum.ch/#/detail/2669

Faido (CH), S. Andrea, organo Mascioni 1912-1980

2 - Festival Organistico Internazionale di Rapallo (circuit FONO, Festival Organistico del Nord-Ovest)

Pour la composition sonore de l'orgue où le morceau lauréat sera rejoué, veuillez consulter le lien suivant:

http://www.rapallomusica.it/organo-parodi-e-marin-1942/

Rapallo, Basilica dei SS. Gervasio e Protasio, Parodi e Marin 1942-1990

Le morceau lauréat, si non déjà édité, sera publié par Da Vinci Publishing/Osaka Mozart Association (Osaka - Japan). Les conditions contractuelles sont visibles sur le site: https://davinci-edition.com/contracts/.

Le jury a la faculté de ne pas assigner, partiellement ou intégralement, le prix si le niveau artistique n'est pas considéré adéquat.

Les morceaux exécutés au concert seront enregistrés (audio et video) et si le compositeur le désire une copie de l'enregistrement lui sera envoyée.

Après la publication des résultats sur le site de l'association (www.ensemblenuovemusiche.eu) et Facebook, les compositeurs primés seront contactés par courriel mail à l'adresse qui aura été utilisée pour l'envoi du matériel requis. Les candidats non primés ne seront pas contactés.

La remise des prix des sections 1 et 2 aura lieu le jour du concert du quatuor à cordes, durant lequel seul le morceau lauréat de la catégorie 2 sera exécuté. Pour la section 1, l'exécution du morceau lauréat et des deux compositions qui auront obtenu les frais de remboursement, aura lieu au cours d'un autre concert, à une autre date (toujours au cours de la 7ème édition du Festival Internazionale di Musica di Savona).

Les concerts des sections 1 et 2 étant prévus à des dates différentes l'un de l'autre, la remise des prix pour la section 1 (morceau lauréat + deux compositions

qui auront obtenu les frais de remboursement) et l'exécution des compositions gagnantes auront lieu eux-aussi à des dates différentes. Le gagnant de la section 1 et les compositeurs de la même section, qui auront obtenu les frais de remboursement, devront savoir que la performance de leurs compositions et la remise de leurs prix auront lieu sur différents jours.

La remise du prix pour le gagnant de la section 3 aura lieu le jour du concert pour orgue (au cours de la 7ème édition du *Festival Internazionale di Musica di Savona*) durant lequel le morceau lauréat de la section 3 sera exécuté.

L'association, tout en ne pouvant souvenir aucun frais de voyage et de séjour, sera très heureuse de la présence des compositeurs primés à la cérémonie de distributions des prix.

Art. 8 - DATE LIMITE

Les partitions doivent être envoyées avant les 24.00h du jour 12 juillet 2019 au plus tard. La date de l'envoi sera certifiée par la mail, selon le fuseau horaire italien. Tous les résultats seront annoncés au plus tard le 16 septembre 2019, sur le site internet ainsi que sur la page Facebook de l'association.

Toute inscription incomplète ou dépassant la date limite ne sera prise en considération. Les frais de participation ne seront pas remboursés sans préavis; ils ne le seront que si le concours est annulé.

Art. 9 - La participation au concours *Torre della Quarda 2019* implique l'acceptation sans condition, de la part du participant, de toutes les normes établies par le règlement ci-dessus.

Art. 10 - En cas de contestation le seul texte légalement valable est le présent avis en langue italienne, composé de 10 articles. Le Parquet de Savona sera exclusivement le seul compétent.

Pour d'ultérieures informations: info@ensemblenuovemusiche.eu

